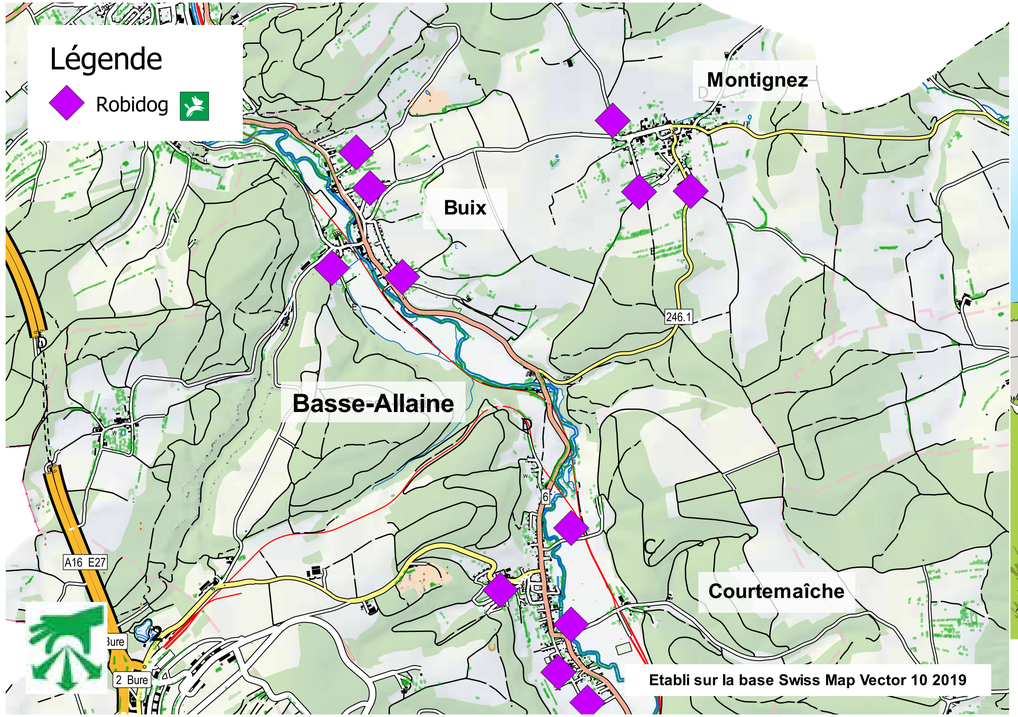

Du respect... pas de déchets !

IGSU

PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES.
www.agriculture.ch

Infos générales

Mes CENTRES DE TRI

Loca à Porrentruy : Tél. 032 466 76 66
Quatre samedis de 8h à 11h aux dates suivantes : Janv. 7 / Avril 1er / Juillet 1er / Oct. 7.
Ramseyer SA à Courgenay : Tél. 032 471 15 52
Le lundi, mercredi et vendredi après-midi de 13h15 à 17h15. Deux samedis par mois de 09h00 à 11h45 aux dates suivantes : Janv. 7-21 / Fév. 4-18 / Mars 4-18 / Avril 1er-22 / Mai 6-20 / Juin 3-17 / Juillet 8-22 / Août 12-26 / Sept. 9-23 / Oct. 7-21 / Nov. 4-18 / Déc. 2-16.
Station d'épuration de Porrentruy et Environs (SEPE) :
032 466 33 66 / Chemin de Bonne-Fontaine 8, 2900 Porrentruy / www.sepe-porrentruy.ch.
Tous les 3ème lundis du mois de 14h00 à 17h00, en cas de jour férié, report au 4ème lundi du mois.
Peintures, colles, solvants, détergents, acides, etc.

Mes ÉCOPOINTS (voir plan)

Lundi au samedi : 08h00-12h00 & 13h30-18h30
1 - Buix : verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, huiles, dosettes de café, textiles TEXAID
2 - Buix : moloks sacs poubelles estampillés SIDP seulement
3 - Courtemaîche : verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, huiles, dosettes de café, textiles TEXAID
5 - Courtemaîche : moloks sacs poubelles estampillés SIDP seulement
7 - Montignez : verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, huiles, dosettes de café, textiles TEXAID
8 - Montignez : moloks sacs poubelles estampillés SIDP seulement.

Mes AUTRES POINTS DE COLLECTE (voir plan)

4 - Courtemaîche : déchets inertes ménagers, branches, déchets de coupe d'arbre, haies, bois propre, bois traité, les 1er et 3ème samedis du mois de 9h00 à 11h30
6 - Montignez, Ferme des Petits Prés, Famille Etique : compost et gazon uniquement du mercredi de 14h00 à 19h00 et le samedi de 15h00 à 19h00.

Contact et infos

Basse-Allaine
Administration communale
2923 Courtemaîche
Tél. 032 466 14 70
administration@basse-allaine.ch

RAPPEL Ramassage encombrants

Jeudi 9 mars 2023
(ramassage de la ferraille le lendemain, vendredi 10 mars 2023)
et
Jeudi 28 septembre 2023
(ramassage de la ferraille le lendemain, vendredi 29 septembre 2023)
voir règlement concernant la gestion des déchets.

Conteneurs pucés

Les tournées concernant les conteneurs pucés restent en place comme les autres années, soit : pour Buix et Montignez le jeudi et pour Courtemaîche le mardi.

SACS-POUBELLE ou CONTENEURS AVEC PUCE

Taxe au volume : Sacs officiels SIDP à déposer dans les conteneurs semi-enterrés (Moloks).
Taxe au poids : Conteneurs 800L équipés d'une puce.

Info déchets
Arc jurassien
0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)

Avec l'app mobile MEMODéchets
la gestion des déchets est encore plus simple!
Pour plus d'infos consultez le site :
https://www.memodechets.ch

FONDATION Arc jurassien déchets

MEMODéchets 2023

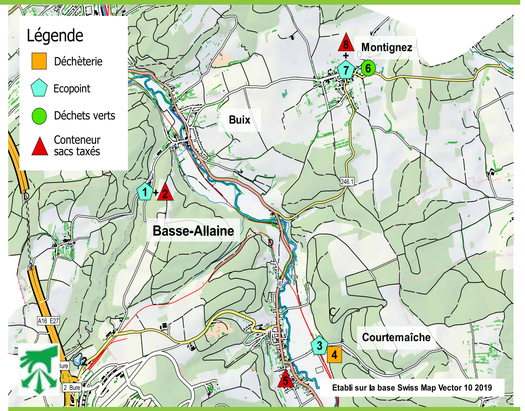

Je suis votre guide des déchets

application mobile

DISPONIBLE SUR Google Play
Télécharger dans l'App Store

Basse-Allaine

SIDP

Comment gérer vos déchets ?

Aérosols
Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion).
Selon la matière, à déposer avec l'alu, ou si symbole de danger avec les déchets spéciaux, sinon dans le sac poubelle officiel SIDP.

Aluminium et boîtes de conserve
Aux points de collectes des 3 villages.
Points de collecte n°1, 3 et 7 (polygone bleu).

Appareils électriques et électroniques
Aux points de vente ou aux centres de tri (voir infos générales).
Fondation SENS www.erecycling.ch 043 255 20 00.

Berlingots / Briques à boissons
Dans des sacs poubelles officiels SIDP. Les emballages en carton pour lait et autres boissons sont des déchets composites et ne peuvent être recyclés avec le carton.

Bois
Pour les 3 villages.
Tournées voir calendrier et infos communales + Ecopoint n°4 Courtemaîche.

Bois non traité
Branches, déchets de coupe d'arbre, haies, bois propre
Pour les 3 villages.
Ecopoint n°4 Courtemaîche.

Bois traité
Pour les 3 villages.
Tournées voir calendrier et infos communales + Ecopoint n°4 Courtemaîche.

Capsules Nespresso (aluminium)
Aux points de collectes des 3 villages.
Points de collecte n°1, 3 et 7 (polygone bleu).

Carton propre
Aux points de collectes des 3 villages.
Points de collecte n°1, 3 et 7 (polygone bleu).

Cendres de bois
A la déchèterie.
Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans les sacs officiels SIDP (si >1m3 peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).

Déchets compostables ménagers
Montignez, Ferme des Petits Prés, Famille Etique : compost et gazon uniquement.
Horaires : mer de 14h00 à 19h00 et sa de 15h00 à 19h00.

Déchets encombrants combustibles
Pour les 3 villages.
Tournées voir calendrier et infos communales.

Déchets inertes (petites quantités)
Loca, Porrentruy, 032 466 76 66.
Ramseyer SA, Courgenay, 032 471 15 52.
Ecopoint n°4 Courtemaîche.

Déchets spéciaux des ménages
Aux points de vente; au SEPE, Chemin Bonne-Fontaine 8, Porrentruy 3ème lundi ou 4ème si 3ème férié de 14h00 à 17h00; sur rendez-vous au 032 466 33 66.

Dépouilles d'animaux
Centre régional de ramassage des déchets carnés, La Rochette 51 - 2900 Porrentruy - tél. 079 816 33 67.
Si urgence police tél. 032 465 77 22.

Ferraille (objets métalliques)
Pour les 3 villages.
Tournées voir calendrier et infos communales.

Flacons en plastique avec bouchon
Dans les sacs officiels de 17 à 110 litres.
Egalement dans certains points de vente.

Huiles minérales et végétales
Aux points de collectes des 3 villages.
Points de collecte n°1, 3 et 7 (polygone bleu).

Médicaments
Aux points de vente.

Ordures ménagères sacs SIDP
Containers/Moloks dans les 3 villages.
Ecopoints n°2, 5 et 8 (triangles rouges).

Papier
Aux points de collectes des 3 villages.
Points de collecte n°1, 3 et 7 (polygone bleu).

PET
Aux points de vente.

Piles et accumulateurs
Aux points de vente ou aux centres de tri (voir infos générales).

Plastiques agricoles
Aux centres de tri (voir infos générales).

Pneus
Aux points de vente ou aux centres de tri (voir infos générales).

Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Admis avec les biodéchets, sauf les restes de viande, volaille, poissons ainsi que les os, arêtes et carcasses qui doivent être mis dans les sacs officiels SIDP.

Sagex payants
Ecopoint n°4 Courtemaîche, petits volumes, 160 lt=Frs. 5.--/250 lt=Frs. 7.--, ou sacs de 500lt vendus sur site à Frs. 15.20/sac payable sur place. Pour volumes supérieurs, lors de la tournée des encombrants ou directement chez Loca SA.

Textiles et chaussures
Lors des collectes.

Tubes lumineux (néon) / LED
Aux points de vente ou aux centres de tri (voir infos générales).

Verre
Aux points de collectes des 3 villages.
Points de collecte n°1, 3 et 7 (polygone bleu).

Commune de Basse-Allaine
Buix - Courtemaîche - Montignez
Rue de l'Ecole 3
Case postale 1
2923 Courtemaîche

Tél. 032 466 14 70
administration@basse-allaine.ch

Règlement concernant la gestion des déchets de la commune mixte de Basse-Allaine

Définitions

Art. 4 Au sens du présent règlement, on entend par :
- **déchets : les choses meubles dont le détenteur se défait ou dont l'élimination est commandée par l'intérêt public;**
- **déchets urbains : les déchets produits par les ménages, ainsi que les autres déchets de composition analogue, au sens de l'ordonnance fédérale du 10 décembre 1990 sur le traitement des déchets (OTD, RS 814.600);**
- **déchets urbains incinérables : les déchets urbains dont la valorisation n'est pas appropriée et qui doivent de ce fait être incinérés; les déchets urbains incinérables sont composés des déchets urbains combustibles (DUC) et des déchets encombrants combustibles (DEC);**
- **déchets urbains combustibles (DUC) : la part des déchets urbains incinérables généralement collectée dans des contenants usuels (sacs poubelles, conteneurs);**

- **déchets encombrants combustibles (DEC) : la part des déchets urbains incinérables qui ne peut être collectée dans des sacs poubelles en raison de leur encombrement ou de leur poids;**
- **déchets urbains valorisables : déchets collectés séparément dans le but de les remettre dans le circuit économique sous une nouvelle forme, après transformation;**
- **déchets biogènes : déchets organiques pouvant être valorisés par compostage et/ou méthanisation (déchets végétaux, restes de repas, etc.);**
- **déchets spéciaux : déchets qui, pour être éliminés de manière respectueuse de l'environnement, requièrent, en raison de leur composition ou de leurs propriétés physico-chimiques ou biologiques, un ensemble de mesures techniques et organisationnelles particulières; ces déchets sont désignés comme tels dans la liste des déchets établie en vertu de l'art. 2 de l'ordonnance fédérale du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610).**

DÉCHETS ENCOMBRANTS

Le Conseil communal a décidé de regrouper le ramassage des déchets encombrants des trois villages. Dates retenues :

Jeudi 9 mars 2023
(ramassage de la ferraille le lendemain, vendredi 10 mars 2023)
et
Jeudi 28 septembre 2023
(ramassage de la ferraille le lendemain, vendredi 29 septembre 2023)

Ne doivent en aucun cas figurer parmi les objets encombrants : entre autres : tout ce qui peut être mis dans les sacs plastiques, le papier, le carton, le verre, les boîtes de conserve, les déchets de jardin, les produits toxiques et les appareils électroménagers, ainsi que les déchets agricoles. Le cas échéant, ce genre de déchets sera laissé sur place.

Afin de faciliter le travail des employés de la voirie, vous voudrez bien séparer les déchets métalliques des autres déchets.

En outre, le ramassage des objets ne s'apparente pas à un déménagement... La quantité ne doit pas excéder l'équivalent d'un m3. Le cas échéant, le surplus sera laissé sur place ou une indemnité y relative sera réclamée sur-le-champ.

Les personnes qui éprouvent des difficultés physiques à sortir leurs objets encombrants peuvent bénéficier d'une aide, soit en s'approchant d'un voisin, soit en appelant le secrétariat communal (tél. 032 466 14 70).